



Résiliation d'un contrat avec le CNED

Par **Opunaise**, le **30/05/2012** à **18:09**

Bonjour,

Je me suis inscrite au CNED pour une 2ème année de BTS donc le coût était de 445€ (que je n'ai pas payé). J'avais autorisé le prélèvement de 445€ en plusieurs fois que j'ai signé. Les cours ne correspondait pas au cours qu'il me manqué alors avant le délais de 7 jours. J'ai renvoyé le colis avec un courrier mais le CNED me dis qu'il ni avait pas de courrier alors j'ai refais un courrier de résiliation AR.

Aujourd'hui je reçois un appels en me demandant de payer 523,25€ (pour la résiliation) car au départ ma formation était de 805€ alors que cela n'est pas vrai. Soit disant que j'ai autorisé le CNED par le biais d'un mail à me prélevé la somme de 805€. Pour le moment je n'ai effectué aucun paiement. J'attends vos réponse.

J'ai plusieurs questions :

- Ce mail est-il une preuve? J'ai rien signé sauf le prélèvement de 445€.
- Quel est l'article de lois qui stipule le pourcentage de la somme que l'on doit payer lors qu'une résiliation? (comme pour la loi Chatel par exemple)
- Est-il vrai que l'on doit payer que 30% du total de la formation?
- Je n'ai encore rien payé au CNED j'aimerais savoir le montant que je dois leur payer?

SVP aidé moi car là je suis un peu en panique.

Merci d'avance